

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

La séance est ouverte à 18h04 par Murielle Darcos, la Maire qui préside la séance et demande si un conseiller se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Frédéric Vidalenc accepte et est validé par l'ensemble du conseil. L'appel des présents est effectué.

Présents: Lorelei Cazenave, Sylvie Chaniolleau, Murielle Darcos, Olivier Desagnat, Christophe Henry, Claude Larroche, Jean-Marc Merveillaut, Philippe Pebayle, Nejet Privé, Michel Prudent, Frédéric Vidalenc.

Le quorum est atteint, le conseil municipal débute.

Le compte rendu du 2 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

### Délibérations :

- Vote du compte administratif 2020
- Vote du compte de gestion 2020
- Vote de l'affectation du résultat
- Vote des taux des taxes communales 2021
- Provisions pour créances douteuses
- Vote du budget primitif 2021
- Demande de subvention au titre du FDAEC

### Questions diverses et informations

\*\*\*\*\*

### Délibérations

#### **1] Vote du compte administratif**

Murielle DARCOS, Maire de la commune d'Asques, soumet au conseil municipal le rapport suivant : le compte administratif communal de l'exercice 2020 est remis aux élus. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame la Maire quitte la séance et Madame Chaniolleau plus ancienne de l'Assemblée prend la présidence de séance pour débattre et voter le compte administratif.

M. Henry Christophe rapporte le compte administratif de l'exercice 2020.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
		Dépenses €	Recettes €	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	291 365.21	414 390.86	123 025.65	206 742.82	329 768.47
	Section d'investissement	140 070.68	124 380.35	-15 690.33	- 49 181.54	- 64 871.87
Restes à réaliser	Section d'investissement	27 297.16	28 146.03	+ 848.87		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020.

Madame la Maire reprend la présidence de la séance et passe la parole à M. Christophe Henry pour le vote du compte de gestion 2020, l'affectation du résultat 2020, le vote des taux des taxes communales 2021, le vote pour les créances douteuses et le budget primitif 2021 ainsi que les demandes de subventions au titre du FDAEC pour 2021.

## **2] Vote du compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération adoptée à l'unanimité

## **3] Affectation du résultat 2020**

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter 64 023,00 € en investissement et de reporter 265 745,47 € en fonctionnement.

## **4] Vote des taux des taxes communales 2021**

Le Conseil Municipal fait le choix d'agir sur les seuls leviers dont dispose la commune: le calcul des taux suivant les nouvelles bases transmises par l'Etat pour aboutir à un produit fiscal de la taxe foncière en baisse de 4 500 € par rapport à l'année précédente conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale et ce dans un contexte de réforme fiscale voulue par l'Etat avec la suppression de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adoption des taux suivants:

Taxe foncière bâti:	43,61 %	contre 45,68 %
Taxe foncière non bâti:	75,06 %	contre 78,62 %

## **5] Provisions pour créances douteuses**

Délibération adoptée à l'unanimité

## **6] Vote du budget primitif 2021**

Le Conseil Municipal :

Le Budget Primitif 2021 de la Commune s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses	616 388.47 €
Recettes	616 388.47 €

Investissement :

Dépenses	305 934.51 €
Recettes	305 934.51 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021.

## 7] Demande de subvention au titre du FDAEC 2021

Le Conseil Départemental poursuit son soutien aux communes grâce au Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Madame la Maire informe le Conseil que les dépenses envisagées pour le FDAEC 2021 peuvent être les suivantes :

Opérations	HT €	TTC €
<b>ATELIER MUNICIPAL</b>		
installation assainissement	7 290,00	8 748,00
<b>MATERIEL</b>		
vidéo projecteur	725,82	865,47
plots bois	445,00	534,00
défibriateur	2 908,90	3 463,10
chariot pour le ménage	264,95	317,94
<b>SOUS-TOTAL MATERIEL</b>	<b>4 344,67</b>	<b>5 180,51</b>
<b>MOBILIER URBAIN</b>		
tables et bancs	4198,10	5037,72
<b>AMENAGEMENT TERRAIN</b>		
boulodrome	3 690,00	4 428,00
<b>TOTAL</b>	<b>19 522,77</b>	<b>23 394,23</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les dépenses pour le FDAEC 2021,
- Charge Madame la Maire de déposer la demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2021,
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers pour la réalisation de cette opération.

### Questions diverses

#### 1/ Maintenir ou non la réunion des présidents d'associations prévue le samedi 10 avril.

Vu la situation sanitaire et les mesures actuelles de confinement, Madame la Maire souhaite le report de cette réunion. Après débat, il est choisi de privilégier des rendez-vous individuels ou téléphoniques pour faire un état des lieux des difficultés, des projets à venir de chaque association et leur rappeler d'adresser leur demande de subvention à la mairie.

#### 2/ Question de l'embauche d'un jeune

La mairie a reçu une lettre de motivation spontanée d'un jeune asquais proposant ses services pour un job d'été. Si l'ensemble des élus est intéressé par cette initiative, un débat a lieu concernant la possibilité pour d'autres jeunes de la commune de faire une demande similaire ultérieurement.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'embauche du jeune candidat pour un mois au mois de juillet à temps non complet. Le Conseil Municipal décide de réfléchir à l'élaboration d'une charte permettant d'ouvrir cette possibilité à tous les jeunes du village pour un job d'été. Proposition acceptée par 10 votes pour et 1 abstention.

#### 3/ Projet de "guinguette"

Suite à l'appel à projet (publié sur le site internet de la commune) concernant l'installation temporaire d'un

espace de restauration sur le terrain de la Halte nautique, La Mairie a reçu une proposition. Sylvie Chaniolleau et Frédéric Vidalenc ont rencontré les riverains concernés qui majoritairement soutiennent ce projet tout en s'inquiétant des débordements possibles (parking, nuisances sonores dans un contexte où les habitants de la rue du port subissent régulièrement du bruit en période estivale).

Les élus seront attentifs d'une part à la rédaction de la convention qui cadre le projet de guinguette et au bilan de la saison estivale ainsi qu'au problème du bruit dans l'espace public au port d'autre part.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au lancement de ce projet par 10 votes pour et une abstention.

#### 4/ Dossier "Falaise"

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise qui doit sécuriser la falaise va pouvoir intervenir fin avril : il s'agit de purger les éléments instables, de renforcer la structure avec du ciment projeté et de remplir les fissures avec du mortier.

#### 5/ Formation des élus

Madame la Maire informe les élus que des formations sont possibles jusqu'au 21 juillet autour des thèmes de la participation citoyenne et du développement durable, dans le cadre du Droit Individuel à la Formation par l'AMG (Association des maires de Gironde) qui se déplacerait à Asques. Nous étudions cette possibilité.

#### 6/ Plantations

Suite à la présentation par la commission "Cadre de vie-Transition" du devis d'un paysagiste dans le cadre du projet "Le village comme un Jardin", le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté pour réaliser les plantations, dès ce printemps.

De plus la commission informe que l'enherbement de la partie basse du cimetière commencera en avril par un ensemencement avec du compost.

#### 7/ Arrachage de vignes

Michel Prudent informe le Conseil que la propriétaire des vignes à l'abandon dans la palu a commencé à faire procéder à l'arrachage par une entreprise spécialisée offrant une solution pour stopper la prolifération des maladies liées à la vigne.

#### 8/ Budget participatif

Les membres du Conseil Municipal auront à étudier prochainement les modalités pour lancer un appel à projets d'actions participatives à l'initiative des habitants de la commune.

#### 9/ Réunion d'équipe

Madame la Maire pour raccourcir le temps des réunions d'équipe et pour plus de suivi et un meilleur échange propose de faire une réunion d'équipe toutes les trois semaines. Cette proposition est adoptée, la prochaine réunion aura lieu le 22 avril à 18h.

Fin de la séance à 20h45.